



PRÉPARATION DE VOTRE TESTAMENT

Comment puis-je rédiger mon testament?

- Vous pouvez faire appel à un avocat. Si vous n'en avez pas un, l'association professionnelle des avocats de votre province peut vous recommander un avocat dans votre région. Vous trouverez les coordonnées pour chaque province à la fin du présent document.
- Vous pouvez acheter une trousse pour la rédaction de testaments. Toutefois, en choisissant de procéder de cette manière, vous ne recevez pas de conseils professionnels, ce qui n'est pas vraiment dans votre meilleur intérêt.
- En théorie, vous pouvez rédiger vous-même un testament olographe sur une feuille vierge. Mais d'un point de vue pratique, cette option n'est pas recommandée, car il peut être très difficile d'éviter les ambiguïtés.